

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS150

présenté par

Mme Bouziane-Laroussi, M. Jalton et M. Premat

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 28, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« huit ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement en cohérence avec l'amendement précédent double le nombre de réunions qui doivent être consacré aux sujets précédemment dévolus au CHSCT.